

Circulaire d'information

INFCIRC/1248

27 septembre 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 18 septembre 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

N° 4131/35-197-126292

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

La Fédération de Russie poursuit ses attaques irresponsables contre l'infrastructure énergétique de l'Ukraine, endommageant ses lignes électriques et sous-stations, notamment celles qui sont essentielles à l'alimentation électrique hors site des centrales nucléaires ukrainiennes. Ces actions provoquent non seulement des pannes d'électricité à grande échelle dans toute l'Ukraine, mais peuvent également entraîner la rupture de l'alimentation hors site et sur site des centrales nucléaires, ainsi que de graves dommages aux équipements de sûreté.

La mission permanente de l'Ukraine a déjà informé l'AIEA (document INFCIRC/1242 du 28 août 2024) de la déconnexion de trois tranches causée par une attaque de missiles et de drones russes. Le déploiement systématique de drones, comme cela a été constaté récemment, sur des itinéraires à proximité ou au-dessus des centrales nucléaires, augmente les risques déjà élevés pour la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine et pourrait conduire à un accident nucléaire.

Comme l'a fait remarquer le Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, l'accès à une alimentation électrique hors site fiable est l'un des sept piliers indispensables au maintien de la sûreté et de la sécurité nucléaires durant un conflit armé : « L'évaluation de l'état des sous-stations est un nouvel élément clé de notre travail en Ukraine, car la sûreté de l'exploitation des centrales nucléaires dépend de la stabilité de la connexion au réseau. Au cours des dernières semaines et des derniers mois, la situation est devenue de plus en plus précaire à cet égard. En tant que spécialiste de la sûreté nucléaire et des infrastructures connexes, il importe que l'AIEA dispose de renseignements de première main sur l'état des sous-stations. »

La mission permanente de l'Ukraine exprime sa gratitude à l'AIEA pour sa volonté de contribuer largement à la question de la surveillance des sous-stations essentielles, ainsi que pour la première mesure prise en vue de la mise en œuvre de cette initiative, à savoir une mission de surveillance à court terme dans l'une des sous-stations.

L'Ukraine compte sur la présence continue de l'AIEA dans ses centrales nucléaires, ainsi que sur les missions de surveillance que cette dernière mène dans des sous-stations importantes pour la sûreté nucléaire, l'objectif commun étant d'assurer la sûreté et la sécurité nucléaires et de réduire le risque d'accident nucléaire, conformément aux normes de sûreté, aux lignes directrices en matière de sécurité et aux meilleures pratiques de l'AIEA.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

Secrétariat
de l'AIEA

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 18 septembre 2024